

# Publictionnaire

*Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics*

---

## Perelman (Chaïm)

Loïc Nicolas

Référence électronique

Loïc Nicolas, Perelman (Chaïm). *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 07 novembre 2016. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/perelman-chaim/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

---

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



# Perelman (Chaïm)

---

## Repenser l'humanisme, réinventer la rhétorique : un itinéraire

Philosophe, juriste et rhétoricien belge, Chaïm Pinkus Perelman (1912-1984) incarne, mieux que personne, la tradition humaniste de l'« École de Bruxelles » dont il fut l'un des principaux meneurs. Né à Varsovie (Pologne) le 20 mai 1912, il immigré en Belgique treize ans plus tard et s'installe avec sa famille à Anvers. Après avoir fréquenté l'Athénée royal (collège et lycée) de la ville, puis s'être présenté au jury central pour achever ses humanités, le jeune Chaïm s'inscrit en 1929 à l'Université libre de Bruxelles (ULB), son *Alma mater*, où il devait effectuer toute sa carrière. Conjointement, il entreprend des études de droit et de philosophie qui se voient sanctionnées par un double titre de docteur – respectivement en 1934 et 1938. Durant ses années de formation, l'influence combinée des professeurs Eugène Dupréel (1879-1967) et Marcel Barzin (1891-1969) s'avère considérable. Le premier, penseur original et admirateur des Anciens, l'ouvre à la philosophie morale autant qu'à la sociologie de la connaissance, l'invitant à questionner la dimension conventionnelle de la réalité sociale. Le second, dont il fut (suivant la nomenclature en vigueur à l'ULB) Élève-Assistant (1932-34) puis Assistant (1934-35) pour le Séminaire de philosophie, l'introduit à la logique et à la philosophie des mathématiques. C'est dans cette tradition que Chaïm Perelman conduit ses premières recherches, notamment sur Gottlob Frege auquel il consacre un mémoire (qui lui vaut d'ailleurs un premier prix au Concours Universitaire) puis sa thèse de doctorat en philosophie dirigée par Marcel Barzin. À l'évidence, ce dernier demeure son principal inspirateur et soutien académique jusqu'au milieu des années 1940. Désireux de parfaire son éducation dans ces matières, Chaïm Perelman effectue en 1937 un important voyage d'études dans la capitale polonaise auprès des tenants de l'« École de Lvov-Varsovie » : Jan Łukasiewicz, Stanisław Leśniewski, Alfred Tarski et Tadeusz Kotarbiński – philosophe dont il restera très proche.

Sa nationalité belge, acquise en 1936 par naturalisation, lui permet alors d'échapper au sort peu enviable réservé d'ordinaire aux étudiants juifs. À son retour à Bruxelles, Chaïm Perelman obtient plusieurs charges de cours en philosophie et en logique, mais les deux ordonnances antisémites du 28 octobre 1940 (prises par les forces allemandes d'occupation) l'obligent à quitter ses fonctions universitaires. Engagé dans la résistance aux côtés de Fela Liwer (1909-1991), sa femme, et des époux Hertz et Yvonne Jospa, Chaïm Perelman participe à la création – durant les déportations de l'été 1942 – du CDJ, le Comité de Défense des Juifs, dont les activités permirent à plusieurs milliers d'enfants d'échapper à la déportation, donc à la mort. Et ceci, tout en ayant un rôle de conseiller (en matière d'enseignement) puis de responsable (de l'aide aux adultes et du service social) au sein de l'Association des Juifs en Belgique (AJB). En décembre 1944, après avoir passé les derniers mois du conflit dans la clandestinité, il se voit nommé, à tout juste trente-deux ans, Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles – poste qu'il occupera jusqu'à son accession à l'éméritat en 1977. Durant ces quelques trente années où il professe tant la philosophie morale que la métaphysique, la logique que l'argumentation, s'attachant à promouvoir son idéal de justice, l'influence intellectuelle et la notoriété internationale de Chaïm Perelman (en Europe comme aux États-Unis, au Japon, en Israël, en Australie...) ne cessent de croître. Homme passionné, intellectuel engagé et polyglotte, chercheur créatif et généreux, son action institutionnelle demeure spécialement notable au sein du Centre National de Recherches de Logique de Belgique, dont il fut l'un des artisans fondateurs et l'animateur inlassable durant plus de

vingt-cinq ans. Qu'on pense aussi à la Fédération Internationale des Sociétés de Philosophie où il occupa les fonctions de Secrétaire général, puis, un temps, de Vice-Président (1953-1971), mais encore à la fameuse *Revue internationale de philosophie* (créée en 1938) qu'il dirigea jusqu'à son décès inattendu le 22 janvier 1984 – alors qu'il venait tout juste d'être anobli par le Roi.



Chaim Perelman (« Close-up portrait of Chaim Perelman sitting at his desk », source : United States Holocaust Memorial Museum, courtesy of Fela and Chaim Perelman, <https://collections.ushmm.org/search/catalog/pa1176086>)

### **Humanisme et rhétorique**

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, face au désastre, Chaïm Perelman est obligé de reconnaître l'échec de la voie logicienne – positiviste et désincarnée – qu'il avait empruntée jusqu'alors, et dans laquelle il avait fondé tant d'espoirs. Il prend conscience du caractère impraticable et surtout des dangers que représente la promotion d'une conception trop étroite et contraignante de la rationalité. Chaïm Perelman va donc progressivement se mettre en quête de techniques susceptibles d'aider les citoyens (en acte et en devenir) à exercer leur raison en conscience et en liberté. Il entend « développer *l'humain* dans l'homme » ; lui donner des outils pour défendre ses choix et ses opinions dans un monde contingent ouvert à la critique. Pour le penseur belge, nul ne devrait « se contente[r] de la décision d'autrui pour fonder ses propres convictions » ; nul ne devrait « écarter la pensée d'aucun homme comme *a priori* indigne d'examen » (Perelman, 1950 : 38-39). La conférence qu'il prononce le 8 octobre 1949 pour la rentrée académique forme un témoignage de cette volonté tenace de substituer à la « maxime fasciste : “Croire, obéir, combattre” », celle du « libre examen », à savoir, « Douter, se décider et convaincre ». Chaïm Perelman, bien sûr, n'ignore pas qu'il « est plus souvent facile d'obéir que de se décider soi-même », plus facile, aussi, « de combattre un adversaire que de le convaincre » car nul n'est jamais assuré du triomphe de ses mots. Il ne l'ignore pas, mais il a confiance en l'homme ; confiance dans la capacité qu'a ce dernier de faire usage « de l'argumentation rationnelle » (1949 : 146).

Ainsi en vient-il, à travers une réflexion sur le libre examen, le désaccord, le jugement pratique, et *via* un détour par Jean Paulhan et Brunetto Latini, à rencontrer la rhétorique – celle d’Aristote mais aussi, peut-être surtout, celle des sophistes. Rencontre improbable, déroutante même, à laquelle prend part Lucie Olbrechts-Tyteca (1899-1987), sociologue érudite et passionnée de littérature, qui fut également une élève d’Eugène Dupréel. Leur collaboration étroite, qui allait durer jusqu’à la fin des années 1950, les conduit d’emblée à assumer, face à certaines acceptions trop pauvres ou trop vagues de la rhétorique, une conception centrée sur les notions-clés d’auditoire, de preuves discursives et d’adhésion. Un tel ancrage notionnel leur évite, justement, de « se détacher prématurément du concret », et les aide à voir dans l’ancienne *technè* du discours un « chemin » où chaque « accord », forcément précaire, n’est jamais qu’« une pause plutôt qu’un aboutissement définitif » (Olbrechts-Tyteca, 1963 : 11-12).

Cela dit, c’est en 1950 que les intuitions des deux auteurs se concrétisent vraiment lorsqu’ils cosignent, sous le titre « Logique et rhétorique », ce qu’on est en droit d’appeler leur article programmatique. Ils y posent les principaux jalons de leur *Nouvelle Rhétorique* dont le *Traité de l’Argumentation*, qui paraît huit ans plus tard aux Presses universitaires de France, en deux tomes, constitue l’ouvrage phare. Ce *Traité*, d’une valeur historique et scientifique considérable, cherche à éclairer les « *moyens discursifs* d’obtenir l’adhésion des esprits », et, pour ce faire, restreint son enquête à la seule « technique utilisant le langage pour persuader et pour convaincre » – le *pathos* et les preuves dites extra-techniques n’y ont, pour ainsi dire, aucune part (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1958 : 10). Toutefois, l’intention est plus profonde, plus forte, puisqu’il s’agit, avant tout, de refonder la raison pratique en prenant les problèmes d’action au sérieux – des problèmes qui n’ont pas trait à la connaissance des choses, mais qui appellent le développement, *via* l’exercice, de capacités de jugement. Chaïm Perelman s’attèlera à cette entreprise dans tous ses travaux ultérieurs, car, pour lui, c’est bien le « mépris de la rhétorique, l’oubli de la théorie de l’argumentation, [qui] ont mené à la négation de la raison pratique » ; mené, d’une manière ou d’une autre, à la guerre et au mépris des hommes (Perelman, 1977 : 24).

### **De l’auditeur singulier à l’auditoire universel**

La question du public – celle de l’auditoire, donc – est centrale dans la *Nouvelle Rhétorique*, au sens où l’orateur ne saurait espérer agir sur ce dernier sans être capable de se le représenter et d’en concevoir une image « aussi proche de la réalité que possible ». Qu’il s’agisse d’une foule ou d’un seul individu, qu’il soit composite ou homogène, constitué de spécialistes ou d’hommes du commun, l’auditoire est toujours une « construction de l’orateur » dont on peut espérer qu’elle est fondée sur « l’expérience » (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1958 : 25-26). Une construction qui agit sur lui en retour et à laquelle il doit sans arrêt s’adapter. Nous ne sommes pas en présence d’une influence unilatérale mais bien d’une relation d’interdépendance où le travail de mise en conformité de l’orateur à un public (situé dans le temps et l’espace) joue sur l’agencement du discours comme une contrainte externe à même de garantir ou, tout du moins, d’accompagner, la rationalité de la démarche argumentative. Il n’en va pas autrement pour cet « auditoire universel » dont Chaïm Perelman sait qu’il a posé bien des difficultés à ses lecteurs en raison d’une association indue entre l’idée de « raison » et celle de « vérité ». En fait, pour le philosophe belge, les questions sur lesquelles porte l’argumentation rhétorique ne sauraient être différentes lorsque l’orateur vise l’« auditoire universel ».

À cet égard, ce qui constitue l’objet de la prise de parole n’est pas plus évident, ni le dispositif plus contraignant qu’avec un auditoire particulier pour seul horizon de réception. L’adresse à l’« auditoire universel », matérialisée dans l’appel à la raison, est liée à la façon dont celui qui s’exprime se représente la rationalité de tout un chacun. Une telle posture suppose que

l'orateur imagine les conditions de recevabilité d'une proposition (ou d'une thèse) par tous les auditeurs compétents et de bonne foi, en la soumettant, en son for intérieur, aux critiques possibles. En conséquence, le détenteur de la parole, en tant que membre de cet auditoire, doit nécessairement adhérer à la thèse qu'il présente, c'est-à-dire en être lui-même *intimement* convaincu. Pour Chaïm Perelman, l'impossibilité de se convaincre, d'une part, l'impossibilité de convaincre autrui, d'autre part, vont de pair, car le premier auditeur n'est jamais que soi-même comme demandeur de justifications.

En appeler à la raison des hommes, c'est donc en appeler d'abord à sa propre raison, c'est convoquer sa propre conception de la rationalité et de l'objectivité tout en la généralisant et en faisant abstraction (autant que possible) des contingences sociales et temporelles. Par suite, cette hypothèse faite sur la *raison de tous* repose, à la fois, sur une conception de l'homme comme contradicteur potentiel et représentant d'une raison commune, de même que sur une éthique argumentative qui fonde le rapport à l'autre dans la pratique vivante et vécue de la critique et de la justification. L'« appel à la raison » humaine est donc ce qui confère à l'argumentation non contraignante (c'est-à-dire rhétorique au sens le plus fort du terme) sa dimension proprement éthique.

---

## Bibliographie

Dominicy M., 2006, « Perelman und die Brüsseler Schule », pp. 73-134, in : Kopperschmidt J., Hg., *Die neue Rhetorik : Studien zu Chaïm Perelman*, Munich, Fink [version française du texte : [http://www.philodroit.be/IMG/pdf/Marc\\_Dominicy\\_Article\\_Perelman.pdf](http://www.philodroit.be/IMG/pdf/Marc_Dominicy_Article_Perelman.pdf)].

Gross A., Dearin R., 2003, *Chaïm Perelman*, Albany, State University of New York Press.

Ladrière J., 1984, « *In memoriam* Chaïm Perelman (1912-1984) », *Logique et Analyse*, 27<sup>e</sup> année, 105, pp. 3-13.

Olbrechts-Tyteca L., 1963, « Rencontre avec la rhétorique », *Logique et Analyse*, 6<sup>e</sup> année, 21-24, pp. 3-18.

Perelman Ch., 1939, « Étude sur Gottlob Frege » (résumé de la dissertation de Doctorat présentée à la Faculté de philosophie et lettres de l'ULB le 14 novembre 1938), *Revue de l'Université de Bruxelles*, 44, 2, pp. 224-227.

Perelman Ch., 1949, « Le libre examen, hier et aujourd'hui », pp. 137-147, in : *Modernité du libre examen, Textes de Chaïm Perelman et Jean Stengers*, Préface de Jean-Pierre Devroey, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2009.

Perelman Ch., 1950, « Humanisme et libre examen », *Les Cahiers du Libre examen*, 13<sup>e</sup> année, 1, pp. 38-40.

Perelman Ch., 1977, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, J. Vrin, 2002.

Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L., 1950, « Logique et rhétorique », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 140, 1-3, pp. 1-35.

Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L., 1952, *Rhétorique et Philosophie. Pour une théorie de l'argumentation en philosophie*, Préface d'Émile Bréhier, Paris, Presses universitaires de France.

Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L., 1958, *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2000.

Perelman Ch., 1966, « Désaccord et rationalité des décisions », *Archivio di filosofia*, pp. 87-93.